

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 avril 2026

RELATIF À L'EXTENSION DES PRÉROGATIVES, DES MOYENS, DE L'ORGANISATION
ET DU CONTRÔLE DES POLICES MUNICIPALES ET DES GARDES CHAMPÊTRES - (N°
2464)

Adopté

N° CL382

AMENDEMENT

présenté par
M. Marion, rapporteur

ARTICLE 15

I. – À l'alinéa 15, substituer aux mots :

« comprenant le port apparent du »,

les mots :

« sur laquelle est apposé de façon apparente un ».

II. – En conséquence, à l'alinéa 25, procéder à la même substitution.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.